

# Campagne 2016 pour la taxe d'apprentissage

Madame, Monsieur, Chers Parents,

VOUS CONNAISSEZ PEUT-ETRE DES ENTREPRISES SUSCEPTIBLES D'ATTRIBUER UNE PARTIE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE AU COLLEGE LAPIERRE.

**Pour les entreprises intéressées, le Collège Georges LAPIERRE est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage (hors quota- catégorie A).**

Il suffit juste que les entreprises précisent à leur Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA) qu'elles attribuent tout ou partie du hors quota (catégorie A) au :

**Nom et adresse :** Collège Georges LAPIERRE  
2, rue Pierre Brossolette  
33310 LORMONT.

**Numéro U.A.I (Unité Administrative Immatriculée) :** 0331619f

**Il s'agit généralement d'inscrire les informations ci-dessus dans un tableau au verso de la déclaration complétée pour la Taxe d'apprentissage ou de donner les instructions au comptable de l'entreprise. Sans précision de la part de l'entreprise, l'OCTA disposera de ce hors quota.**

La Taxe d'Apprentissage est très précieuse à notre établissement pour préparer les élèves en difficulté à la réussite de leur formation professionnelle.

La taxe d'apprentissage nous permet :

- d'améliorer le fonctionnement des ateliers (« Hygiène Alimentation Services », « Habitat » et « Vente Distribution Magasinage »),
- de développer le parc informatique et technologique par l'achat de matériels et d'outillage,
- d'acheter des matériaux et des matières premières pour la réalisation des projets avec les élèves,
- de financer des projets qui contribuent à la réussite professionnelle de tous les élèves du collège (labo de langues, matériel spécifique pour des projets en EPS,...)

L'équipe de la SEGPA est à votre disposition pour vous communiquer toutes les informations que vous jugerez utiles. Vous pouvez nous contacter grâce aux coordonnées (courriel et numéro de téléphone) en bas de page.

Nous vous remercions vivement de l'intérêt que vous porterez à cette communication, et de tout ce que vous pourrez mettre en œuvre pour diffuser cette information.

Cordialement,

Le Directeur adjoint chargé de la Segpa



Le Principal

M. FLOREAN

**SEGPA - Collège Georges Lapierre**

2, Rue Pierre BROSSOLETTE BP 100 33305 LORMONT Cedex

**Téléphone :** 05.57.80.10.25 **Courriel :** [ce.0330068v@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0330068v@ac-bordeaux.fr) **Site :** <http://www.college-lapierre.fr/>